



## Instructions de course

Nom de la compétition :  
**SEMAINE DE VOILE EN CALVADOS ET COUPE DE NORMANDIE**  
Dates complètes : **du 13 Mai au 16 Mai 2010**  
Lieu : **Grandcamp – Ouistreham – Dives – Courseulles**  
Autorité Organisatrice : **S R Courseulles**

### Préambule

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.Voile valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Les responsables des bateaux français portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les règlements fédéraux et les règles de classe de la formule HN France
- 1.3. la partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil. L'heure du coucher du soleil est fixée à 21h30 et celle du lever à 6h00 pour l'ensemble de la semaine.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur les tableaux officiels d'informations dont l'emplacement est :

- à GRANDCAMP près de la caravane organisation
- à OUISTREHAM près de la caravane organisation
- à DIVES près de la caravane organisation
- à COURSEULLES à l'extérieur du club

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet, ou si elle est plus tardive, à l'heure limite du dépôt des protestations.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons des clubs.
- 4.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.
- 4.3** Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1.** Les courses sont prévues selon le programme suivant :  
Voir les annexes respectives de chacune des journées de course (annexes journalières).  
Le Comité de course se réserve le droit de proposer des parcours côtiers ou des « bananes ». (Voir pavillonnerie dans l'article 8 des IC).

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
Judi 13 mai	10h00	toutes
Vendredi 14 mai	11h00	toutes
Samedi 15 mai	12h00	toutes

**Voir avis de course**

- 5.2.** Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont définis comme suit

		Pavillon à arborer dans le pataras :	Pavillons de classe pour les départs
Groupe 1	Groupe HN brut < ou = à 18,5	Pavillon <b>N</b>	Flamme numérique 1
Groupe 2	Groupe HN brut > à 18,5	Pavillon <b>C</b>	Flamme numérique 2
Groupe 3	Classe L	Pavillon <b>Blanc</b>	Flamme numérique 3

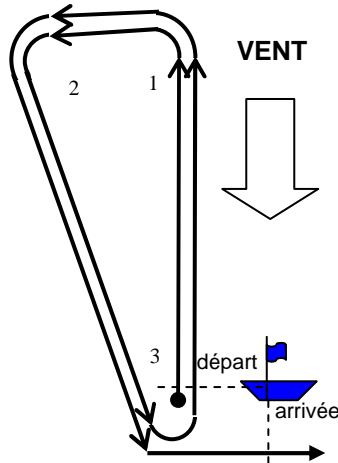
#### 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini dans les annexes journalières

## 8. LES PARCOURS

### 8.1 Description des parcours

**Bananes :**



Ordre de passage des bouées : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3 et Arrivée

Marques 1, 2 et 3 à laisser à bâbord

**Côtiers :** Voir les feuilles journalières « parcours » ci-après,

Chaque type de parcours est identifié par un pavillon sur le bateau comité :

**Banane :** pavillon « **Q** »,

**Côtier :** pavillon « **R** », chaque parcours est identifié par son numéro.

Le pavillon indiquant le parcours retenu est hissé et le numéro du parcours côtier choisi est affiché sur un panneau sur le bateau comité de course au plus tard à l'envoi du signal d'avertissement.

**8.2** Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas et la distance approximatifs de la première marque de course du parcours banane ou de la bouée éventuelle de dégagement du parcours côtier

### 8.3 Cas des parcours Côtiers :

L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.

L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie les Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD. Ceci modifie les Signaux de course.

**8.4** Le parcours pourra être réduit à toutes les portes ou les marques à contourner

### 8.5 Pointage officiel à une marque

Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe journalière (ceci modifie la règle 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe « Pointage ».

## 9 MARQUES

### 9.1 Définition des marques de parcours et de dégagement

- **Parcours Banane :** Cylindriques orange
- **Parcours côtiers :** Consulter les documents officiels
- **Dégagement :** Cylindrique orange

9.2 La nouvelle marque pour des parcours bananes, tel que prévu dans le § 12.1 des IC, est une bouée cylindrique orange et jaune

9.3 Les marques de départ et d'arrivée

- **Marques de départ :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et une bouée cylindrique jaune
- **Marques d'arrivée des parcours côtier :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et la dernière marque du parcours côtier
- **Marques d'arrivée des parcours banane :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et une bouée cylindrique allongée jaune.

9.4 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Lorsqu'elles sont en place, les zones des 300 mètres (délimitées par des bouées jaunes) sont considérées comme obstacles.

## 11 LE DEPART

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 avec le signal d'avertissement envoyé 8 minutes avant le signal de départ.

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la marque de parcours N° 3 pour un parcours banane ou une bouée cylindrique jaune pour un parcours côtier, à l'extrémité bâbord

11.3 Pour les parcours côtiers, le comité de course peut demander aux concurrents de faire route au moteur en direction de la prochaine escale. La flotte fait alors route à environ 4 nœuds en restant groupée à proximité du bateau comité.

Ces dispositions sont signifiées par l'envoi des pavillons «Aperçu» et «L» sur le bateau comité.

Dès que les conditions sont jugées correctes par le comité de course, une ligne de départ est mouillée et le départ donné. Dans ce cas, le numéro de parcours sera affiché sur le bateau comité, suivi du nom de la première marque de parcours à respecter (hors une éventuelle bouée de dégagement). Cet affichage se fera au plus tard avec le signal d'avertissement. Si possible l'annonce sera faite également par VHF sur le canal de course. L'absence d'annonce par VHF ne pourra pas donner lieu à demande de réparation conformément à la RCV 62 de la part des concurrents.

11.4 **Bateaux en attente :** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

11.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

## **12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

### **12.1 Pour les parcours « banane »**

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.

**Si le parcours est modifié et que la bouée Numéro 1 est remplacée par la nouvelle marque, la marque n°2 n'est plus une bouée de parcours.**

### **Pour les parcours côtiers**

Pour les parcours côtiers, lorsqu'un bateau comité stationné à proximité d'une marque de parcours arbore le pavillon « G » et émet des signaux sonores répétitifs, cela signifie : rejoignez directement la ligne d'arrivée déterminée pour le parcours, sans contourner ou doubler les marques de parcours situées entre cette marque et la ligne d'arrivée.

**12.2** Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

## **13 L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

### **13.1 Parcours côtiers :**

#### **En présence du bateau comité :**

L'arrivée se fera entre la dernière marque du parcours et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.

Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

**En cas d'absence du bateau comité à l'arrivée d'un parcours côtier :** Laisser la dernière marque de parcours du côté requis jusqu'à couper le prolongement de la ligne passant par cette dernière marque et la marque précédente.

**Feuilles d'auto-pointage :** Dans tous les cas, les feuilles d'auto-pointage, entièrement remplies, doivent être remises au centre de course, au plus tard, à l'heure limite de dépôt des réclamations, faute de quoi le voilier sera considéré comme n'ayant pas couru (DNC). Ceci modifie la définition de « *Finir* »

### **13.2 Parcours « banane »**

La ligne d'arrivée est située sous le vent du bateau comité et elle est définie par le mât qui porte un pavillon orange sur le bateau comité et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune.

## **14 SYSTEME DE PENALITE**

**14.1** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

**14.2** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction,

être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## **15 TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**

### **15.1 Temps limite du premier bateau pour finir**

**Banane** : Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 2 heures 30 après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.

**Côtier** : voir feuille journalière « parcours » ci-après

### **15.2 Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 (pour le parcours « banane »)**

Le premier de chaque groupe devra passer la marque 1 au plus tard 1 heure après le départ.

### **15.3 Durée d'ouverture de ligne d'arrivée :**

« **Banane** » : Les voiliers qui n'auraient pas coupé la ligne d'arrivée 1 heure après l'arrivée du premier de leur groupe seront considérés comme n'ayant pas fini (DNF). Ceci modifie la définition de « *Finir* ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

**Parcours côtiers** : voir les feuilles journalières « parcours » ci-après

## **16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

**16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat .Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

**16.2** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury (voir feuille de convocation sur le tableau officiel). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

Si le port d'arrivée comporte des portes ou un sas, l'heure limite de dépôt des réclamations est **la plus tardive** entre l'heure définie ci-dessus et **60 minutes** après l'heure d'ouverture des portes ou d'entrée dans le sas.

Le mot « Classe » doit être compris comme « Groupe de classement ».

**16.3** Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

**16.4** Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Équipement de plongée et piscine gonflable ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

- 16.5** Le dernier jour de la régates, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
  - b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.  
Ceci modifie la règle 66.
- 16.6** Le dernier jour de la régates une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.
- 17 CLASSEMENT**
- 17.1** 2 courses doivent être validées pour constituer une série.
- 17.2 Courses retirées**  
Le plus mauvais score sera retiré si au moins cinq courses sont validées
- 17.3** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL.
- 17.4** Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.
- 17.5** Le premier de chaque groupe, sur l'ensemble de la Coupe de Normandie, recevra la « Coupe de Normandie ». En cas d'égalité de points entre deux voiliers, application du paragraphe A 8 de l'annexe A des RCV.
- 17.6 Challenge Inter Clubs :**  
Le trophée « Semaine de Voile en Calvados » sera attribué suivant la règle suivante : à l'issue du classement général de chaque groupe de classement, un nombre de points (système de points à minima) est réattribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 5 meilleures places réalisées par chaque club, 3 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou déterminée par la licence du propriétaire ou chef de bord. Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne. En cas d'égalité les résultats des 6 meilleures places réalisées par chaque club seront comptabilisés et ainsi de suite si l'égalité persiste.
- 18 REGLES DE SECURITE**
- 18.1** Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités suivantes :
- Emargement départ :** la feuille de partance du jour, comportant le nombre et le nom des personnes embarquées, est à déposer au centre de course au moins 1 heure avant le premier signal d'avertissement, et ce pour chaque jour de course.
- Emargement Retour :** Les déclarations d'arrivée /feuille d'auto pointage, pour chaque course du jour sont à remettre au centre de course au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences sera considéré comme DNC, sans instruction, à la première et/ou la dernière course du jour.**  
**Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.**
- 18.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3** Le canal VHF utilisé en course est le : 72.

**18.4 Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

**19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT**

**19.1 Une liste des équipiers et remplaçants éventuels sera déposée au moment de la confirmation d'inscription.**

Les changements d'équipiers devront être signalés sur la feuille de partance.

Les nouveaux équipiers non inscrits sur la feuille d'équipage au moment de la confirmation d'inscription du bateau, devront déposer au secrétariat de course une demande d'embarquement et présenter leur licence valide accompagnée d'un certificat médical et d'une autorisation parentale pour les mineurs. L'autorisation d'embarquement est soumise à l'accord du Président du Comité de Course.

**Pour toute infraction à cette règle le bateau sera classé sans instruction « DNC ». Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.**

**19.2** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

**20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

**20.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**20.2** Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel au plus tard deux heures avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations du premier jour.

**21 PUBLICITÉ**

Le port de la publicité est régi par la règle 80 des RCV. Les concurrents devront arborer les publicités, fournies par l'organisateur, requises par la réglementation 20 de l'ISAF : Code de publicité. Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile

**22 BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon de la SRC.

**23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

**23.1** Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

**23.2** Les bateaux accompagnateurs seront identifiés comme suit : pavillon SRC.

**24 EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

**25 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINE GONFLABLE**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

**26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**27 COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**28 PRIX**

Des prix seront distribués comme précisé au paragraphe 8 de l'avis de course.

**29 RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

**30 ARBITRES DESIGNES**

Président du Comité de Course : Alain CORCUFF

Jugeur d'épreuve : Jean-Claude LEROUX

Président du Jury : Estelle LANIER

**31 Les instructions de course sont complétées par :**

Annexe 1 :

Annexe 2 :

Annexe 3 :

Annexe 4 :

## **Annexe 1 : Parcours côtiers le jeudi 13 mai**

### 5.1 Programme des courses

Départ de Grandcamp, arrivée à Ouistreham.

### 5.2 Heure du signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course : 10h00 heures

### 7 Zones de courses

Départ devant Grandcamp, parcours en Baie de Seine  
Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421

### 8.1 Côtiers : Les marques sont à **contourner et à laisser** du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord). L'arrivée se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.

Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

n° 1 31.3 M		n° 2 33.3M		n° 3 34.9 M		n° 4 42.2 M	
Broadsword	Tb	Broadsword	Tb	Broadsword	Tb	Broadsword	Tb
Roseberry	Tb	Harpagas	Bb	Roseberry	Bb	Roseberry	Bb
Att. Courseulles	Bb	Roseberry	Tb	Essarts de Langrune	Tb	Essarts de Langrune	Tb
Essarts de Langrune	Tb	Essarts de Langrune	Tb	W SRCO	Bb	W SRCO	Tb
Luc	Tb	Ouistreham	Tb	Lion	Bb	Les Essarts	Tb
W SRCO	Tb	W SRCO	Tb	W SRCO	Bb	W SRCO	Tb

### 15.1 Temps limite du premier bateau pour finir

#### Parcours côtiers :

Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 10 heures après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.

### 15.3 Durée d'ouverture de la ligne

#### Parcours côtiers :

La durée d'ouverture de ligne est fixée à 2 heures après l'arrivée du premier du groupe. Les voiliers qui ne franchiront pas la ligne dans les délais seront considérés comme n'ayant pas fini (DNF).

Pour info :

A Grandcamp:

Ouverture : 7h55

Fermeture : 13h10

## Annexe 2 : Parcours côtiers le vendredi 14 mai

### 5.1 Programme des courses

Départ de Ouistreham, arrivée à Dives-sur-Mer.

### 5.2 Heure du signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course : 11h00

### 7 Zones de courses

Départ devant Ouistreham, parcours en Baie de Seine

Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421

### 8.1 Côtiers : Les marques sont à **contourner et à laisser** du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord). L'arrivée se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.

Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

n° 1 18.7 M		n° 2 24.2 M		n° 3 28.5 M	
Courbet	Tb	Luc	Tb	Courbet	Tb
Lion	Bb	DI	Bb	Luc	Tb
Essarts de Langrune	Bb	Trouville SW	Bb	Courbet	Bb
Luc	Bb	DI	Bb	Lion	Tb
Ouistreham	Tb			DI	Bb
DI	Tb			Trouville SW	Bb
				DI	Bb

### 15.1 Temps limite du premier bateau pour finir

#### Parcours côtiers :

Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 6 heures après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.

### 15.3 Durée d'ouverture de la ligne

#### Parcours côtiers :

La durée d'ouverture de ligne est fixée à 1 heure 30 après l'arrivée du premier du groupe. Les voiliers qui ne franchiront pas la ligne dans les délais seront considérés comme n'ayant pas fini (DNF).

#### Pour info :

#### Ouistreham :

Sas à 10h00 (se présenter 15mn avant)

#### Dives :

Ouverture : 21h05                      Fermeture : 03h10

(Pour les tirants d'eau supérieurs à 1m50, il est conseillé de prendre un pied de pilote de 30 à 45 minutes)

### Annexe 3 : Parcours côtiers le Samedi 15 mai

**5.1 Programme des courses**

**Départ de Dives-sur-Mer, arrivée à Courseulles**

**5.2 Heure du signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course : 12 heures**

**7 Zones de courses**

**Départ devant Dives-sur-Mer, parcours en Baie de Seine**

**Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421**

**8.1 Côtiers :** Les marques sont à contourner et à laisser du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).  
**L'arrivée** se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.

Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

n° 1 27 M		n° 2 21 M		n° 3 20 M		n° 4 16 M	
Essarts de Langrune	Bd	Luc	Bb	Merville	Tb	Merville	Tb
Roseberry	Bd	W SRCO	Bb	Essarts de Langrune	Bb	Luc	Tb
Atterrage Courseulles	Bb	Lion	Bb	Luc	Bb	Essarts de Langrune	Bb
		Essarts de Langrune	Bb	Essarts de Langrune	Bb	Atterrage Courseulles	Bb
		Atterrage Courseulles	Bb	Atterrage Courseulles	Bb		
<b>n°5</b> 38M							
TrouvilleSW	Bb						
Roseberry	Bb						
Atterrage Courseulles	Bb						

**15.1 Temps limite du premier bateau pour finir**

**Parcours côtiers :**

Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 7 heures 00 après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.

**15.3 Durée d'ouverture de la ligne**

**Parcours côtiers :**

La durée d'ouverture de ligne est fixée à 2 heures 00 après l'arrivée du premier du groupe. Les voiliers qui ne franchiront pas la ligne dans les délais seront considérés comme n'ayant pas fini (DNF).

Pour info :

A Dives-sur-Mer :

*Ouverture :* 9h25                      *Fermeture :* 15h30

(Pour les tirants d'eau supérieurs à 1m50, il est conseillé de prendre un pied de pilote de 30 à 45 minutes)

A Courseulles :

*Ouverture :* 22h12                      *Fermeture :* 02h12

**Annexe n°4 : « Pointage officiel a une marque »**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte dans le sens du parcours et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69. »